



Délibération du

Conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon du 15 mars 2023

Tarifs des parkings deux roues motorisées pour les étudiants résidant en résidence Crous

Le conseil d'administration,

Vu les documents présentés aux administrateurs dans la séance du conseil d'administration du 15 mars 2023 et les échanges en séance,

DECIDE

Article unique :

Le tarif des parkings deux-roues motorisées est fixé à un euro par mois pour les étudiants résidant en résidence Crous.

Fait à Nice, le 15 mars 2023

Le Recteur de Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Chancelier des Universités – Président du conseil d'Administration du CROUS de Nice-Toulon
Bernard BEIGNIER

Représenté par la Rectrice déléguée pour l'Enseignement Supérieur, la Recherche et l'Innovation de la
Région Académique Provence-Alpes-Côte-d'Azur
Fabienne BLAISE

Détail du vote	
Quorum exigé : 9	Pour : 19
Membres présents : 12	Contre : 0
Membres représentés : 7	Abstention : 0
Votants : 19	